



CHRONIQUE / Consommation L'application du droit de la consommation à l'épreuve des opérations triangulaires : la question des clauses abusives > Diane Galbois-Lehalle 2362

ÉDITORIAL

2345 L'encouragement légal de l'irresponsabilité entrepreneuriale, Didier Guével

ACTUALITÉS

- 2351 Gestation pour autrui: validation de la transcription des actes de naissance
- 2354 Communication audiovisuelle : présentation de la réforme
- Audience (interdiction de filmer): constitutionnalité du régime
- 4356 Étranger (maintien en zone d'attente): constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2360 La « surtransposition » des directives européennes en droit interne, Élisabeth Landros-Fournalès

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2369 Chronique: Propositions pour une réforme du concours d'agrégation, Huques Fulchiron
- 2374 Panorama: Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme,

Centre de droit de la concurrence Yves Serra

Notes : Responsabilité du diagnostiqueur : les limites du domaine de la garantie, Civ. 3°, 21 nov. 2019

- 2384 avis Philippe Brun
- 2387 note Patrice Jourdain
- Les dangers de l'EIRL en procédure collective : il faut nuancer!, 2390

note sous Com. 23 oct. 2019, Véronique Legrand

2394 Mesures d'instruction in futurum: la délicate appréciation et les enjeux des conditions de recevabilité d'une demande sur requête, note sous Paris, 31 juill. 2019, Yves Strickler

ENTRETIEN

2400 Dominique Hascher et Nicolas Cornu Thénard - La Société de législation comparée fête ses 150 ans en ce début de mois de décembre





Recueil Dalloz

31/35, ruc Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Benedicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maelle HARSCOUET DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Credit - Garantie : Valerie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprisc en difficulté : Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUOUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1º secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr
Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tel.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numeros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger: 771 € HT

Prix au numero : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Depot legal - Décembre 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiee au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14e RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % Prot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Didier Guével

L'encouragement légal de l'irresponsabilité entrepreneuriale



2348

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque (bénéficiaire): validité en cas de juxtaposition de deux noms, Com. 27 nov. 2019

Entreprise en difficulté

Cessation des paiements (action en report de a date): assignation de la société,

Com. 27 nov. 2019

Déclaration des créances (délai et portée): créance née d'une infraction pénale,

Com. 27 nov. 2019

Responsabilité pour insuffisance d'actif: détermination du montant mis à charge,

Com. 27 nov. 2019

Procédure d'insolvabilité (inopposabilité à la masse): compétence juridictionnelle, CJUE 4 déc. 2019

Société et marché financier

Liquidation (liquidateur): désignation par décision de justice, Com. 27 nov. 2019

2350

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Droit de propriété (protection): autorisation d'expulsion d'occupants sans droit ni titre, Civ. 3°, 28 nov. 2019

Famille-Personne-Succession

Recherche de paternité (hors mariage): nonrenvoi d'une QPC, Civ. 1™, 4 déc. 2019 Gestation pour autrui: validation de la transcription des actes de naissance, Rennes, 25 nov. 2019

2352

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Changement d'usage (location de courte durée): portée des éléments de preuve, Civ. 3°, 28 nov. 2019

Changement d'usage (location de courte durée): travaux effectués dans le local, Civ. 3°, 28 nov. 2019

Permis de construire (violation): caractérisation de l'infraction, Crim. 3 déc. 2019

2353

DROIT PENAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Emprisonnement: pas de confusion avec une condamnation prononcée à l'étranger, Crim. 27 nov. 2019

Blanchiment (charge de la preuve): défaut d'explications du prévenu sur les fonds placés, Crim. 4 déc. 2019

Infraction douanière (justification de l'amende): valeur des marchandises, Crim. 4 nov. 2019

Presse et communication

Communication audiovisuelle: présentation de la réforme

Audience (interdiction de filmer): constitutionnalité du régime, Cons. const., 6 déc. 2019

Procédure pénale

Détention provisoire (remise en liberté): exigence de circonstances nouvelles, CJUE 28 nov. 2019

2356

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (maintien en zone d'attente): constitutionnalité du régime, Cons. const., 6 déc. 2019

Santé publique

Hospitalisation d'office (dangerosité): portée de l'absence des deux expertises, Civ. 1¹⁰, 4 déc. 2019

2357

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement moral (prévention et prohibition): distinction nécessaire des deux obligations, Soc. 27 nov. 2019 Comité central d'entreprise (information):

situation antérieure à une fusion, Soc. 27 nov. 2019

Commission santé, sécurité et conditions de travail: désignation des membres, Soc. 27 nov. 2019

Sécurité sociale

Arrêt de travail (envoi tardif de l'avis): réduction des indemnités journalières, Civ. 2°, 28 nov. 2019

Allocation aux adultes handicapés (cumul de ressources): prise en compte des enfants, Civ. 2°, 28 nov. 2019

Prestation de compensation du handicap (remise): office du juge, Cass., 2º civ., avis, 28 nov. 2019

Auto-entrepreneur (cotisations sociales): requalification en contrat de travail, Civ. 2°, 28 nov. 2019

2359

PROCEDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Immunité de juridiction (licenciement): détermination de l'existence d'un risque par le juge, Soc. 27 nov. 2019



2360

La « surtransposition » des directives européennes en droit interne par Élisabeth Landros-Fournalès



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2362

L'application du droit de la consommation à l'épreuve des opérations triangulaires: la question des clauses abusives par Diane Galbois-Lehalle

2369

Propositions pour une réforme du concours d'agrégation par Hugues Fulchiron

PANORAMA

2374

Concurrence interdite –
Concurrence déloyale et parasitisme
novembre 2018 - novembre 2019
par le Centre de droit de la concurrence
Yves Serra

NOTES

Responsabilité du diagnostiqueur: les limites du domaine de la garantie

2384

avis sur Civ. 3°, 21 nov. 2019 par Philippe Brun

2387

note sous Civ. 3°, 21 nov. 2019 par Patrice Jourdain

2390

Les dangers de l'EIRL en procédure collective: il faut nuancer!, note sous Com. 23 oct. 2019 par Véronique Legrand

2394

Mesures d'instruction in futurum: la délicate appréciation et les enjeux des conditions de recevabilité d'une demande sur requête, note sous Paris, 31 juill. 2019 par Yves Strickler



3

ENTRETIEN

2400

Dominique Hascher et Nicolas Cornu Thénard La Société de législation comparée fête ses 150 ans en ce début de mois de décembre

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 26 décembre 2019

A LATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr